



## Site FR 2410023 « PLATEAU DE CHABRIS / LA CHAPELLE MONTMARTIN »

### Zone de protection spéciale

- Détermination des zones à enjeux forts
- Charte Natura 2000
- MAE Territorialisées et contrats Natura 2000
- Mesures transversales



En partenariat avec :



**Comité de  
pilotage**

19 Novembre 2009

## SOMMAIRE

### **1 - DETERMINATION DES ZONES A ENJEUX FORTS ..... p 4 - 22**

- A - Méthode de réalisation du macro diagnostic
- B - Cartographie des macro zones réalisée (voir également annexes p. 73)
- C - Rapport technique sur les résultats du macro diagnostic et incidence sur les mesures préconisées

### **2 - CHARTE NATURA 2000 ..... p 23 -31**

#### **A - INTRODUCTION**

#### **B - ENGAGEMENT DE LA CHARTE NATURA 2000**

- E1 - Autoriser l'accès aux parcelles engagées dans la charte
- E2 - Informer les ayants-droits et prestataires des engagements souscrits
- E3 - Cohérence documents de gestion et charte Natura 2000
- E4 - Maintenir la mosaïque d'habitats favorables aux espèces d'oiseaux enjeux de la ZPS
- E5 - Maintenir les haies, alignements d'arbres, arbres isolés et buissons d'épineux
- E6 - Conserver les zones humides de plateau existantes
- E7 - Veiller à ce que l'entretien des chemins et délaissés communaux ou privés ne nuise pas aux oiseaux (nids, jeunes, adultes)
- E8 - Boisements de feuillus et résineux

#### **C - RECOMMANDATIONS DE LA CHARTE NATURA 2000**

- R1 - Signaler les nids découverts incidemment
- R2 - Se former à la reconnaissance des espèces d'oiseaux enjeux de la Zone de Protection Spéciale
- R3 - Relayer auprès des usagers de la plaine les enjeux de biodiversité
- R4 - Veiller à ce que les équipements publics à mettre en place ne nuisent pas aux oiseaux
- R5 - Maintien des arbres sénescents ou morts
- R6 - Se tenir informé de la création ou Du maintien d'une trame verte
- R7 - Mise en conformité des baux ruraux avec les engagements de la Charte
- R8 - Veiller à ne pas favoriser l'apparition ou la prolifération des espèces invasives
- R9 - Limiter au maximum l'usage des produits phytosanitaires et de la fertilisation
- R10 - Binage des tournesols
- R11 - Travaux de fauche des prairies de production
- R12 - Travaux d'entretien sur zones non productives.

### **3- MESURES CONTRACTUELLES NATURA 2000 .....p 32 - 62**

#### **I- Contexte d'application des mesures contractuelles en zone**

##### **Natura 2000**

I-1 Cadre réglementaire

I-2 Objectif des mesures contractuelles

#### **II - Mesures contractuelles proposées**

##### **II - 1 - Mesures agro-environnementales (mesure 214 du PDRH):**

Mesures nationales **A1 - A2**

Mesures territorialisées

**Mesure A 3** : création et entretien d'un couvert outarde et autres oiseaux de plaine (mesure fixe ou tournante)

**Mesure A 4** : conduite d'une prairie favorable à l'outarde et à l'avifaune de plaine

**Mesure A 5** : création et entretien de couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées) pour diversifier l'occupation du sol

**Mesure A 6** : entretien des haies localisées de manière pertinente

**Tableau de synthèse** des mesures agro environnementales territorialisées proposées

##### **II-2 Contrats Natura 2000 hors production agricole et sylvicole (Mesure 323 - B du PDRH)**

**Mesure B1** : chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

**Mesure B2** : gestion par une fauche d'entretien des milieux herbacés

**Mesure B3** : chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

**Mesure B4** : chantier d'entretien de haies ou de bosquets

**Mesure B5** : aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

**Mesure B6** : opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

### **4- MESURES TRANSVERSALES ..... p 63 - 72**

**Action C1** : Création d'une plaquette d'information dans le cadre de l'animation

**Action C2** : Conception et installation de panneaux d'information

**Action C3** : Encouragement et appui à la participation et à la contractualisation

**Action C4** : Appui et suivi de la mise en œuvre des MAET

**Action C5** : Appui à la prise en compte de NATURA 2000 en amont des projets et programmes de travaux

**Action C6** : Suivi annuel de la population d'outarde canepetière

**Action C7** : Suivi de la population de l'Oedicnème criard

**Action C8** : Suivi de la population de Pie-grièche écorcheur

**Action C 9** : suivi de la population du hibou des marais et des autres espèces d'intérêt européen potentiellement présentes sur le site

**Action C10** : Suivi - Evaluation des mesures mises en œuvre sur le site

### **ANNEXES : cartographie sur orthophotoplan ..... p 73 - 86**

<b>Action C7</b>	<b>Suivi de la population de l'Oedicnème criard</b>
<b>Objectif de la mesure</b>	Il s'agit de centraliser l'ensemble des données concernant l'Oedicnème criard sur le site afin de disposer d'une information la plus complète possible sur l'évolution de cette espèce.
<b>Espèces concernées</b>	Oedicnème criard
<b>Localisation de l'action</b>	Ensemble du site
<b>Mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour de la synthèse des travaux des naturalistes</li> <li>• Prospection de terrain</li> <li>• Validation des données transmises par les usagers</li> <li>• Centralisation des données et synthèse cartographique</li> </ul>
<b>Points de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte-rendu de réunion entre les naturalistes</li> <li>• Rédaction d'un rapport annuel sur l'état des populations présenté au COFIL</li> </ul>
<b>Financeurs potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds du Ministère chargé de l'Environnement</li> <li>• Europe FEADER</li> <li>• Collectivités éventuellement</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Chaque année durant la période de présence sur le site
<b>Acteurs concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations Naturalistes</li> <li>• Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,</li> <li>• Fédérations de chasse</li> <li>• Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre</li> <li>• Usagers du site</li> </ul>

<b>Action C 8</b>	<b>Suivi de la population de Pie-grièche écorcheur</b>
<b>Objectif de la mesure</b>	Il s'agit de centraliser l'ensemble des données concernant la Pie-grièche écorcheur sur le site afin de disposer d'une information la plus complète possible sur l'évolution de cette espèce qui se reproduit sur le site. L'objectif étant de centraliser au maximum les informations sur les effectifs et les populations de cette espèce et des autres pies-grièches repérées lors du diagnostic.
<b>Espèces concernées</b>	Pie-grièche écorcheur
<b>Localisation de l'action</b>	Ensemble du site
<b>Mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour de la synthèse des travaux des naturalistes</li> <li>• Prospection de terrain</li> <li>• Validation des données transmises par les usagers</li> <li>• Centralisation des données et synthèse cartographique</li> </ul>
<b>Points de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte-rendu de réunion entre les naturalistes</li> <li>• Rédaction d'un rapport annuel sur l'état des populations présenté au COFIL</li> </ul>
<b>Financeurs potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds du Ministère chargé de l'Environnement</li> <li>• Europe FEADER</li> <li>• Collectivités éventuellement</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Chaque année durant la période de présence sur le site
<b>Acteurs concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations Naturalistes</li> <li>• Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,</li> <li>• Fédérations de chasse</li> <li>• Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre</li> <li>• Usagers du site</li> </ul>